



DELIBERATION

2026/14

ELECTION DU PRÉSIDENT DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE

L'an deux mille vingt-six le mercredi 20 mai, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni dans la salle polyvalente de Vervins, sur la convocation légale du Président sortant, Monsieur Olivier CAMBRAYE, conformément aux articles L2122-8, L 5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 16, Représenté : 0, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, M. Bertrand DUFERME, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques THOMAS.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Monsieur Pierre DIDIER, conseiller doyen d'âge de l'assemblée, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT).

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs pour procéder à cette élection : Monsieur Bertrand DUFERME et Monsieur Thomas HENNEQUIN.

Il a ensuite invité les membres du Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Un candidat s'est présenté à l'élection de la présidence du PETR du Pays de Thiérache :

- M. Olivier CAMBRAYE

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis, fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
A déduire les bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu :

- Monsieur Olivier CAMBRAYE : 16 voix

M. Olivier CAMBRAYE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du PETR du Pays de Thiérache et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Jean-Jacques THOMAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260520-14_2026-DE